

29513/26

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 07 juillet 2026

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 07 juillet 2026

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**DÉCISION DES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS
MEMBRES portant nomination d'un juge et d'une avocate générale de la Cour de
justice**

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes